Aménagement d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers adaptée aux unités de grande plaisance en baie de Pampelonne, Ramatuelle

ZMEL de Pampelonne : quatre espaces en un

COMMUNE DE RAMATUELLE

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

NATURA 2000

Jean-Philippe MORIN,
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Site Natura 2000 Corniche varoise

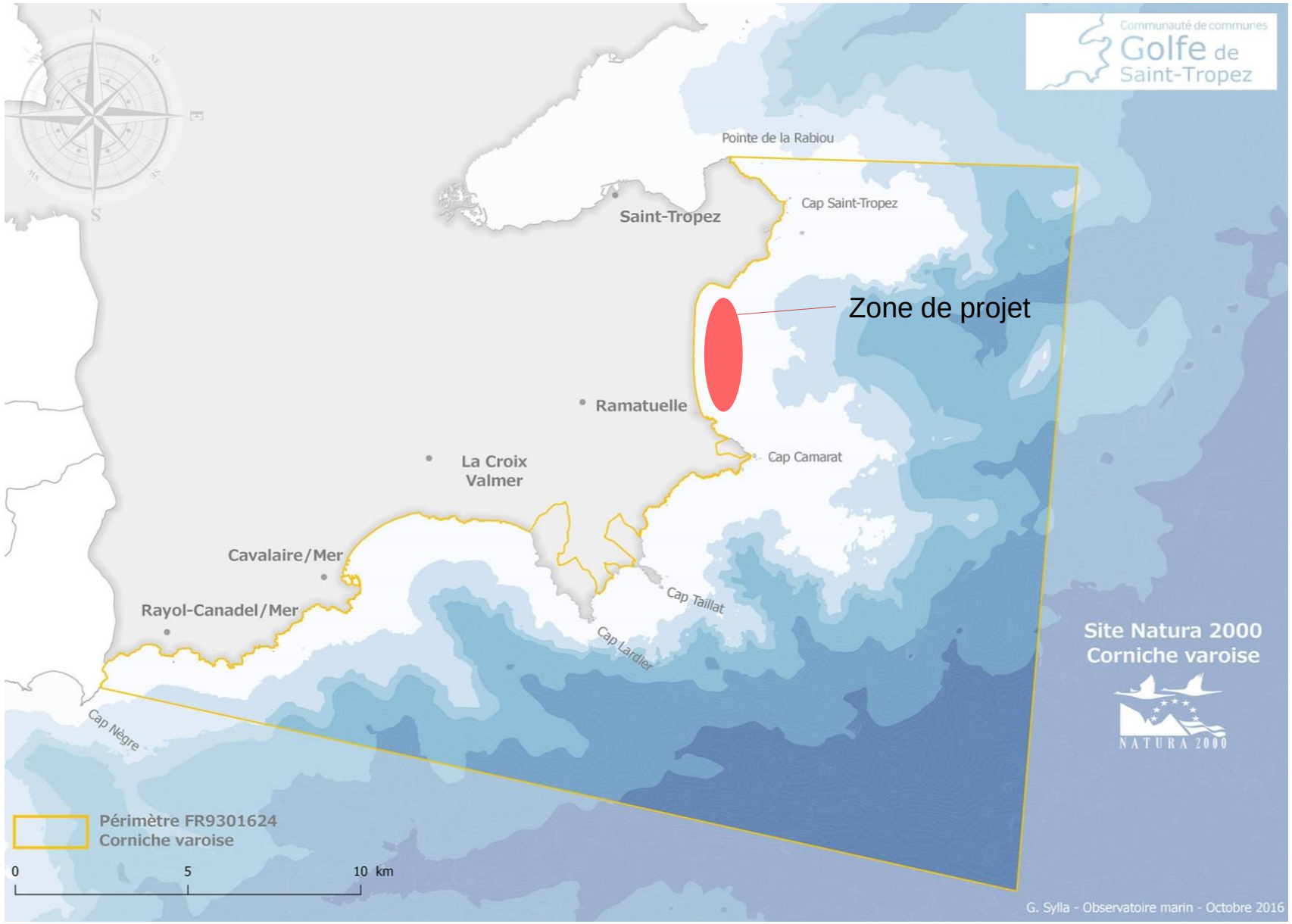

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

CARTOGRAPHIE DES FONDS MARINS

Territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Limites en mer du volet maritime du SCOT des cantons de Grimaud et Saint-Tropez

Limites du site Natura 2000 Corniche varoise (FR9301624)

- Fonds sableux
- Herbiers de posidonie
- Fonds rocheux
- Coralligène
- Matte morte de posidonie
- Détritique côtier (fonds meubles)

N

0 1 2 milles marins

LE PLAN-DE-LA-TOUR
SAINTE-MAXIME
LA GARDE-FREINET
GRIMAUD
SAINT-TROPEZ
COGOLIN
GASSIN
RAMATUELLE
LA CROIX-VALMER
CAVALAIRE-SUR-MER
LA MOLE
RAYOL-CANADEL-SUR-MER
Pointe des Sardinaux
Golfe de Saint-Tropez
Pointe de la Moutte
Baie de Pampelonne
Cap Camarat
Cap Taillat
Cap Lardier
Baie de Cavalaire
Cap Cavalaire
Cap Nègre

Fonds sableux

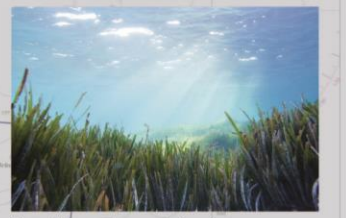
Herbiers de posidonie

Fonds rocheux

Coralligène

Matte morte de posidonie

Réalisation : F. THEBAULT - G. SYMA - Observatoire marin, septembre 2013
Crédit photographique : F. BEAU
Sources : Andromède Océanologie 2009, contrat Conseil Général du Var - Andromède Océanologie 2011, contrat Agence des Aires Marines Protégées (Programme CARTHAM) - SHOM, 2006

La presqu’île de Saint-Tropez vue du ciel

Baie de Pampelonne

Enjeux économiques

- Pôle international du tourisme
- 23 restaurants et clubs de plage
- Des yachts parmi les plus grands du monde
- Plus de 600 emplois directs
- Economie de la plage = CA annuel de plus de 80 millions d'euros

Étude de fréquentation sur photographies aériennes, comptages en mer et analyse de données AIS

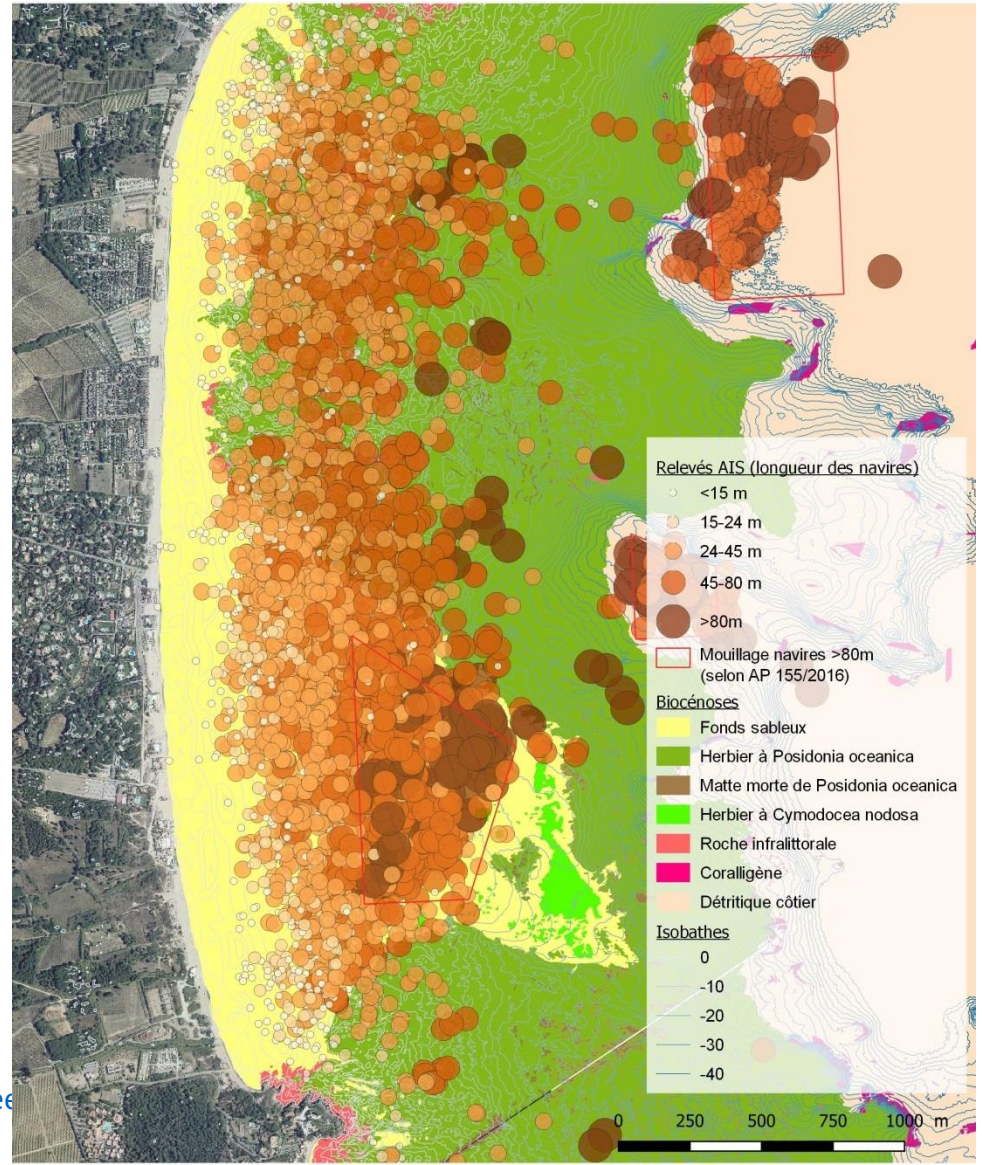

Enjeux écologiques

L’état des dégradations en chiffres

- 10 hectares de matte morte
- 105 hectares d’herbier dégradé
- 125 hectares d’herbier sain

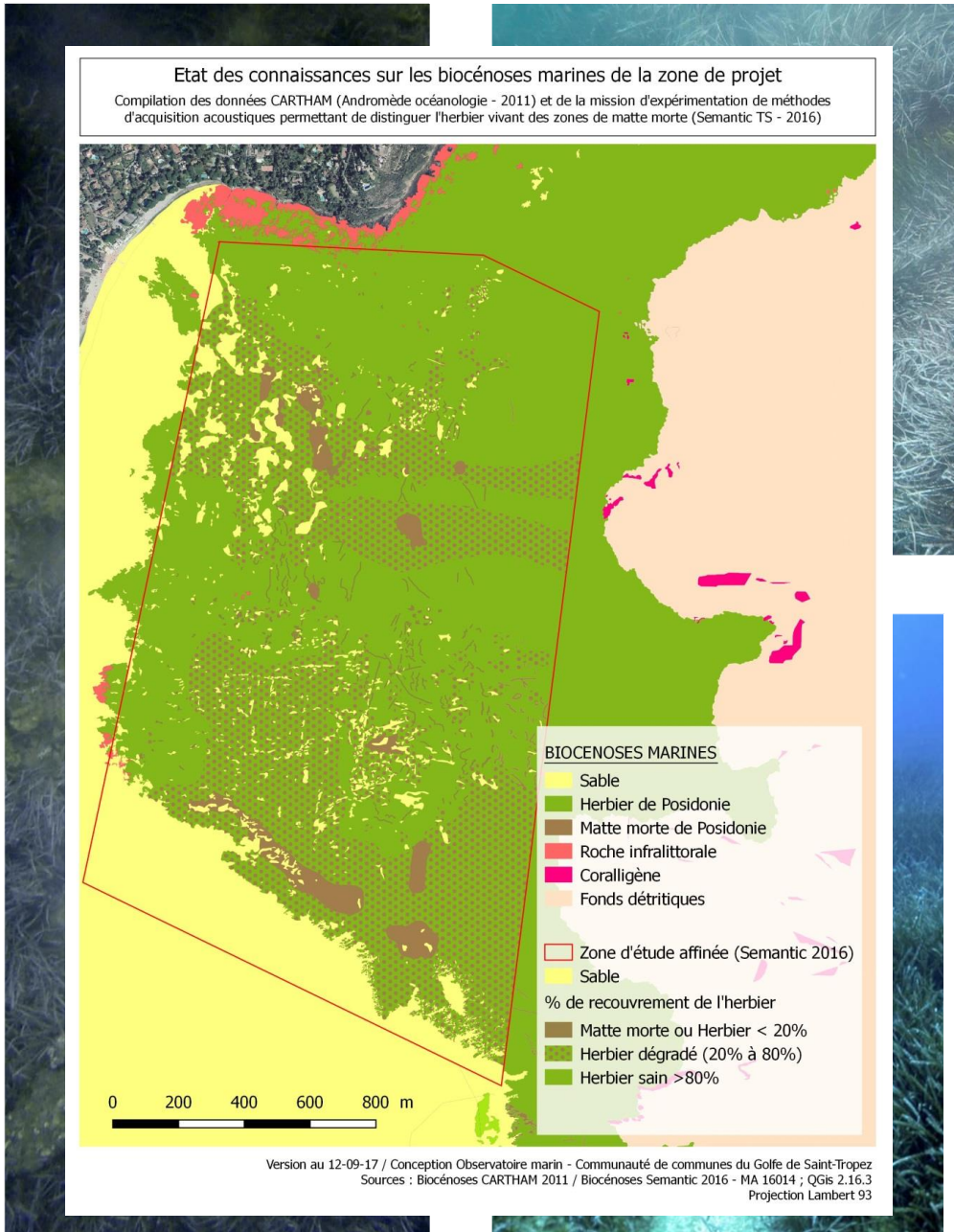

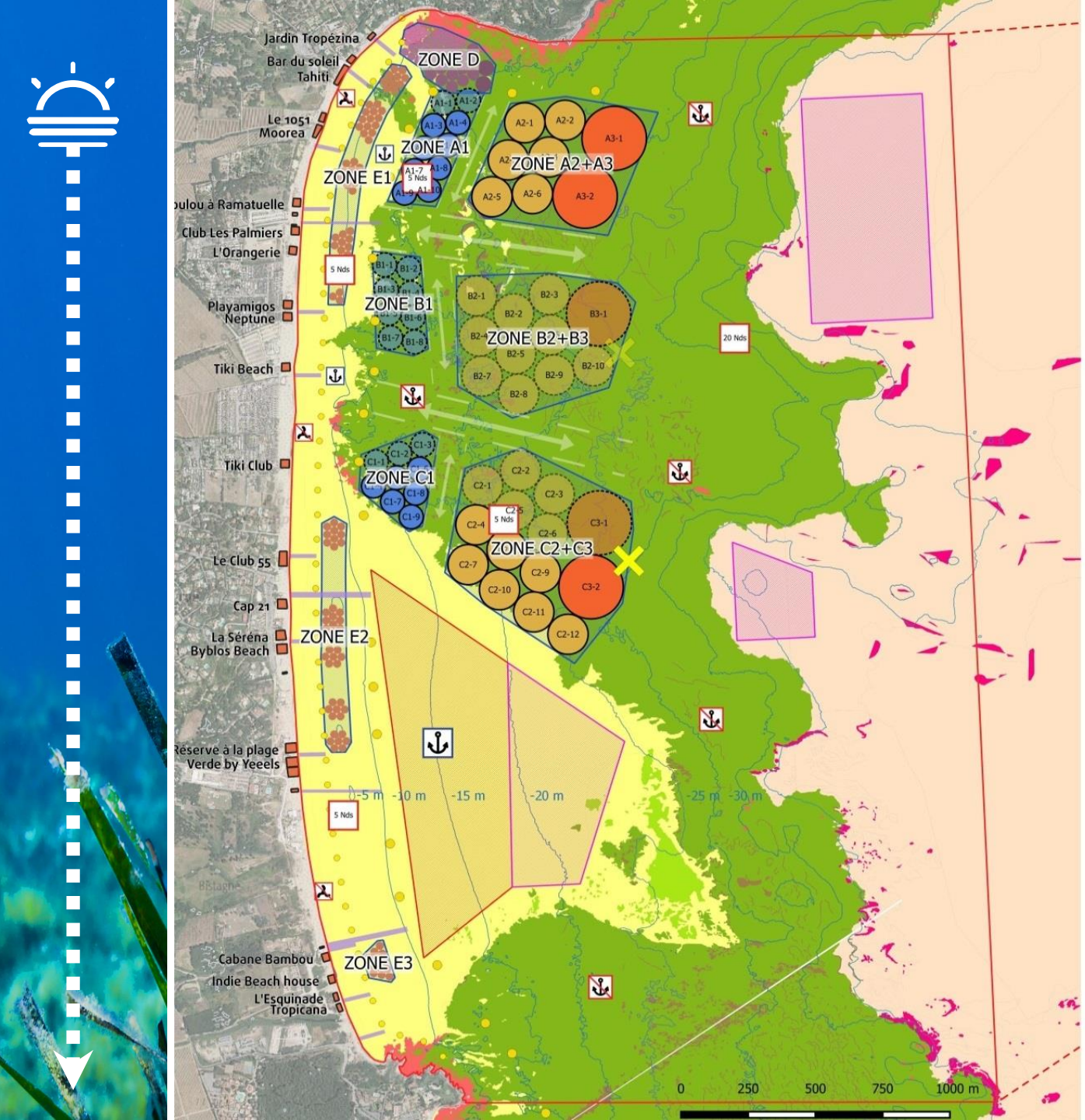

Réglementation du mouillage forain

Pour tous les navires, le mouillage sur les herbiers de posidonie est interdit dans le périmètre de la ZMEL

Tous les navires compris entre 24m et 80m entrant dans le périmètre de la ZMEL contactent le gestionnaire et l'informent de leurs intentions

- Les navires <24m peuvent solliciter un poste d'amarrage sur la ZMEL ou mouiller librement sur les fonds sableux disponibles
- Les navires compris entre 24 et 80m peuvent solliciter un poste d'amarrage sur la ZMEL ou mouiller librement dans le polygone hachuré rouge
- Les navires >80m contactent le CROSS pour solliciter une autorisation de mouillage dans l'un des 3 polygones hachurés violet, définis par l'arrêté 155/2016 (Les navires >80m n'ayant pas accès à la ZMEL, ces polygones leur sont exclusivement réservé)

ZMEL de Pampelonne (Zones de Mouillage et d'Equipements Légers)
Périmètre d'application du règlement de police de la ZMEL
Délimitation AP 123/2019 (mouillage des unités >24m interdit à l'intérieur de cette limite)

Zones A, B, C : grande plaisance (escales)

- Mouillage <30m
- Mouillage <30m (phase 2)
- Mouillage <50m
- Mouillage <50m (phase 2)
- Mouillage <80m
- Mouillage <80m (phase 2)

Zone D : plaisance (résidents)

- Mouillage <7m
- Mouillage <10m
- Mouillage <15m
- Mouillage <20m

Zone E1, E2, E3 : plaisance (escales)

- Mouillage <10m

Circulations au sein de la ZMEL

- Circulation tranversale
- Circulation longitudinale

Installations et balisage

- Lots de plage
- Chenaux

Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)
300 m (limitation à 5 noeuds)
Bouée instrumentée (option 1)
Bouée instrumentée (option 2)

Réglementation

- Vitesse limitée à 5 noeuds
- Vitesse limitée à 20 noeuds
- Ancrage interdit dans les herbiers de posidonie
- Zones interdites aux engins motorisés
- Mouillage sur ancre autorisé dans le sable
- Mouillage forain autorisé 24-80m
- Mouillage >80m (Zones 155-2016)

Biocénoses marines

- Herbier à Posidonia oceanica
- Matte morte de Posidonia oceanica
- Biocénoses des fonds meubles de l'infralittoral
- Herbier à Cymodocea nodosa
- Biocénose coralligène
- Roche infralittorale à algues photophiles
- Biocénose du détritique côtier

Isobathes

Version octobre 2020
Conception : Observatoire marin - Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
Sources : Biocénoses CARTHAM 2011 / Données Observatoire marin / Projet ZMEL Pampelonne ; QGis 3.4 / Projection Lambert 93

Intégration paysagère du projet

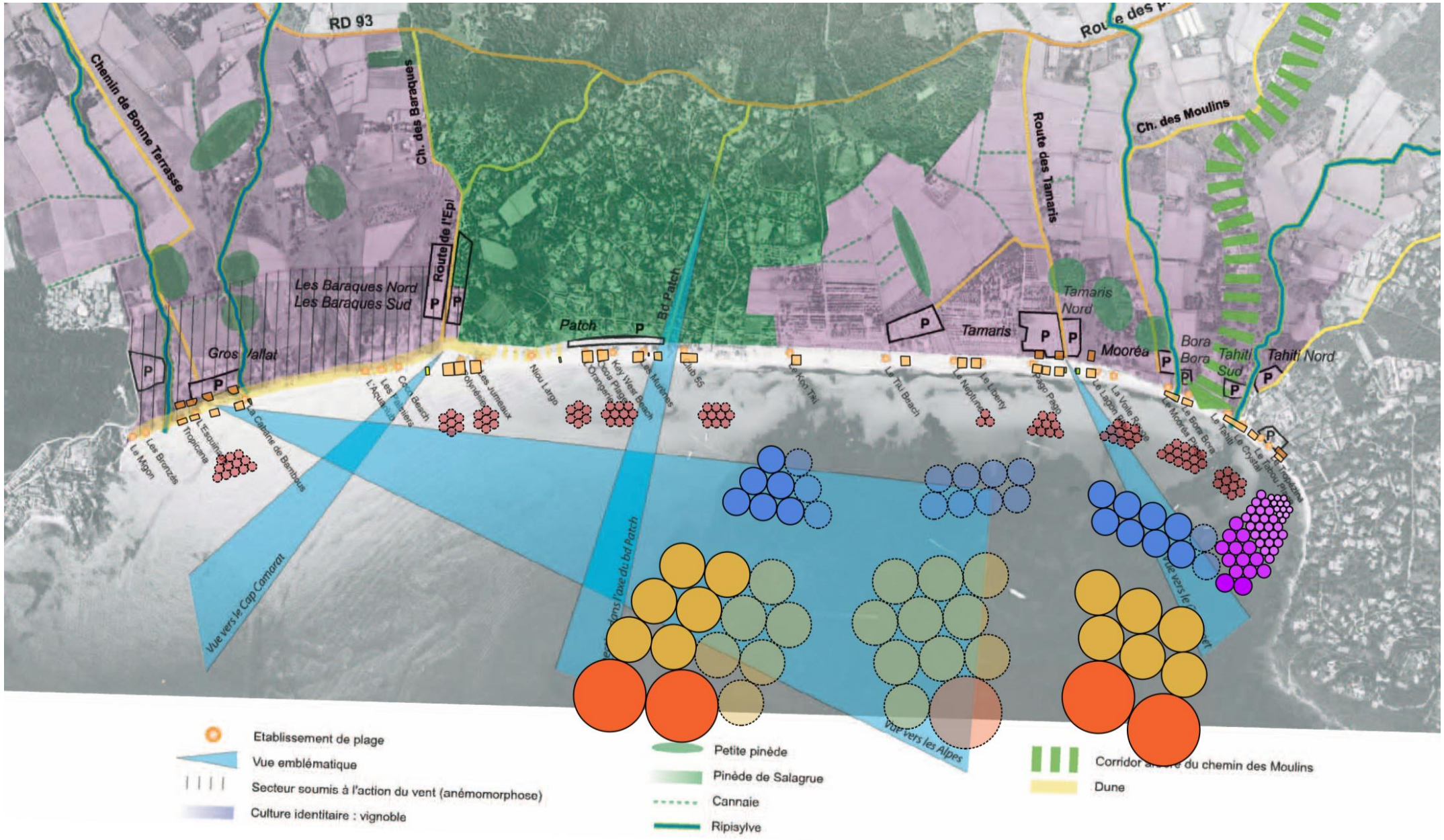

Résultats de l'enquête publique

- Avis sur la demande d'Autorisation Environnementale
- Avis sur la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime

- Avis favorable de la commissaire enquêtrice, qui recommande qu'une évaluation de la gestion de la ZMEL soit organisée deux ans après sa création afin de faire le point sur :
  1. La continuité de la pêche professionnelle,
  2. La sécurité du mouillage sur fonds sableux,
  3. Le respect de la réglementation pendant les mouillages de nuit.

Etapes et enjeux à venir

- Trouver un délégataire pour la création et la gestion de la ZMEL
- Disposer d'équipements fiables et de services de qualité (attractivité pour les usagers)
- Assurer le respect du réglement de police (délégation de pouvoir de police à la commune)
- Définir un juste système de compensation pour la pêche professionnelle
- Permettre la reconquête des herbiers sur les zones dégradées, et assurer un suivi environnemental adapté

La Zmel, une solution équilibrée

- Enjeu écologique
  - Préserver et restaurer les herbiers de posidonie
- Enjeu économique
  - Préserver les emplois et les commerces de la baie
- Enjeu sécurité
  - Améliorer les conditions d'accueil et de sécurité dans la baie
- Enjeu paysager
  - Préserver le site et les paysages

Merci pour votre attention